

L'éco-pâturage



” Il y a une dizaine d'années, la commune s'est engagée dans la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts. Par exemple, les différentes zones de la commune sont traitées différemment : tonte mulching, fauchage ...

En 2013-13, les élus du conseil municipal ont souhaité pousser leur démarche plus loin et se sont intéressés peu à peu à l'éco-pâturage. Après quelques mois de maturation et après avoir recherché des renseignements pour mettre en œuvre cette pratique auprès de différents acteurs et prestataires, le conseil municipal s'est finalement tourné vers le Conservatoire de la Charnie qui leur a mis à disposition des animaux rustiques.

Deux lieux étaient identifiés : l'enclos de la station d'épuration et l'arrière de l'école publique. Nous hésitions entre recevoir des bovins ou des ovins. Nous avons finalement accueillis en mai 2014 deux moutons Jacob et une brebis Ouessant.

D'un point de vue pratique, le suivi et la surveillance des animaux sont assurés par quelques élus, qui ont déjà une expérience personnelle dans ce domaine. En matière de communication, le retour des habitants est très positif. Nous les avons notamment informés régulièrement au travers de notre bulletin municipal, et en installant des clôtures sur les deux espaces de pâturage.

En 2015, très satisfaits de cette pratique, la démarche a pris de l'ampleur, puisqu'en fin d'année nous sommes passés de 7 à 24 moutons. Enfin, nous avons la chance d'avoir déjà 5 naissances en 2016 ! ”



M. Fortuné

Maire de Bourgneuf-la-Forêt



POURQUOI FAIRE DE L'ECO-PATURAGE ?

1

Une approche environnementale

- Limite ou stoppe le développement d'espèces invasives sans produits phytosanitaires
- Développe la biodiversité
- Pas de déchets verts
- Sauvegarde de races anciennes
- Production d'engrais naturel
- Baisse de la pollution sonore

2

Une approche sociale

- Vecteur de lien social
- Attractif et éducatif pour les enfants
- Induit une meilleure image de la commune
- Participation à l'amélioration des connaissances des urbains sur la nature et l'animal

3

Une approche économique

- Pas d'entretien mécanique des tondeuses
- Economie d'achats de produits phytosanitaires

Vecteur de lien social !



Une efficacité redoutable !

AVANT



APRÈS



Expérience menée par la société Danved – Lorient – chèvres du Rove



LES 3 CLES DE LA REUSSITE

Quel terrain entretenir ?

- Zones humides
- Bassins de rétention
- Coteaux
- Etablissements scolaires
- Lieux privés (entreprises)
- Le long des canaux



Trouver une adéquation entre l'animal et son milieu

Les équipements nécessaires :

- Râtelier
- Tonne à eau
- Bac de pâturage
- Protection
- Abri

Quel animal utiliser ?

- Animaux rustiques : permet d'exploiter des milieux défavorables
- Animaux issus de races locales : permet de conserver le patrimoine génétique de races en voie de disparition

Les races ovines



Exemples :

- Mouton Landes de Bretagne (ci-dessus) : locale et rustique
- Mouton Ouessant : adapté au climat de l'Ouest et rustique

La race caprine locale et rustique



Exemple :

La Chèvre des Fossés est à la fois rustique, locale et docile. Elle est parfaite pour débroussailler les ronces ou le lierre.

Les races bovines



Exemples :

- Vache Bretonne Pie Noir (ci-dessus) : rustique
- Vache Nantaise : rustique, adaptée à tous les terrains, notamment humides

Les races équines



Exemples :

- Poney Shetland (ci-dessus)
- Ane commun
- Cheval de Trait



Etablir un équilibre économique à moyen terme : 3 possibilités

Choisir une **gestion interne** de l'activité, assurée par les collectivités territoriales, les parcs naturels



- Faible coût
- Valorisation environnementale



- Effort de formation et de permanence des agents

Choisir une **gestion externalisée** de l'activité, assurée par les professionnels de l'éco-pâturage, les paysagistes



- Grande disponibilité
- Equipement de qualité



- Tarifs élevés

Choisir une **gestion partenariale** de l'activité, assurée par les agriculteurs, les associations



- Faible coût
- Ancrage territorial
- Cheptel important (agriculteurs)
- Grandes surfaces (agriculteurs)



- Faible disponibilité
- Peuvent manquer d'équipements (associations)
- En général, espèce et race unique (agriculteurs)

Le code rural : Définition du bien-être animal



- L'animal approprié est reconnu comme un être sensible, depuis la [loi n°76-629](#) relative à la protection de la nature, envers lequel l'exercice de mauvais traitements est interdit ([article L.214-3 du code rural](#)), qu'il soit domestique, sauvage apprivoisé ou tenu en captivité.
- Le propriétaire d'un animal est tenu de placer ce dernier dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.

Un cadre juridique et opérationnel précis

Le code pénal : Protection des animaux

Les infractions, commises à l'encontre de l'animal sont les suivantes :

- [Article 521-1](#), les sévices graves (actes sexuels, cruauté) et l'abandon d'un animal
- Le fait de donner volontairement ([article R.655-1](#) du code pénal) ou involontairement la mort ou la blessure à un animal ([article R.653-1](#))

Le code civil : Les responsabilités

- « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. » ([Article 1385 du code civil](#)).
- « [Art. 515-14. du Code civil](#) - Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens. »

Les retours d'expériences

De nouveaux animaux chargés de l'éco-pâturage (Ouest France, Changé, 30/07/16)



[Cliquez ici pour lire l'article !!](#)

Saint-Ouën-des-Toits adopte l'éco-pâturage (le Courrier de la Mayenne, 15/05/16)



[Cliquez ici pour lire l'article !!](#)

Un éco-pâturage près de l'espace culturel Colmont (Ouest France, Gorrion, 20/04/16)



[Cliquez ici pour lire l'article !!](#)

Une espèce rare de brebis pour tondre chez V & B (Ouest France, Mayenne, 19/04/16)



[Cliquez ici pour lire l'article !!](#)

La municipalité a mis en place un éco-pâturage (Ouest France, Blandouet Saint-Jean, 14/05/15)



[Cliquez ici pour lire l'article !!](#)

Des moutons en pâture dans le quartier des Vignes (Ouest France, Mayenne, 12/03/14)



[Cliquez ici pour lire l'article !!](#)

Pour en savoir plus



Entretien Nature & Territoire

2 rue des Lavandiers
53410 Port Brillet

entretien.nature.territoire@gmail.com

02 43 67 70 24
06 87 20 84 44

Système Bêêê, Bruno Guyot
la Basse Tannerie 53380 SAINT
HILAIRE DU MAINE

systemebeee@orange.fr

02 43 02 62 34
06 33 06 49 18



Association Synergies

14, rue Jean-Baptiste Lafosse
53000 Laval

synergies-reseau-collectivites@orange.fr

02 43 49 10 02

Fiche réalisée le 27/06/17 par
l'Association Synergies dans le cadre
de l'action « Mise en réseau des
collectivités mayennaises engagées
pour un développement durable »

Action financée par :

